

Domaine des Vieux Chênes

CONVENTION

1/3

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. ASSURANCES

Nous vous demandons de nous fournir **une attestation d'extension de responsabilité civile** (gratuite auprès de votre assureur). Les vols ou dégradations qui pourraient avoir lieu sur l'ensemble du site (domaine et parking) sont sous votre responsabilité.

1.2. CAUTION

* Un chèque de 2000 euros à titre de caution est demandé à l'arrivée et restitué la semaine suivant la fête, lorsque nous aurons pu constater que le site n'a pas subi de dégradation. A titre d'exemple, les chaises pliantes cassées sont facturées 30 euros l'unité, les casques «Silent disco» sont facturés 50 euros l'unité.

1.3. SÉCURITÉ

Les mariés, ou leur(s) référent(s) s'engagent à respecter et à faire respecter par ses invités, les consignes de sécurité en vigueur dans l'ensemble du domaine.

3.1 Les sorties de secours doivent être dégagées et les extincteurs doivent rester visibles et accessibles.

3.2 La baignade est strictement interdite dans les étangs du parc.

3.3 Les parents sont responsables de leurs enfants, en particulier au regard des étangs du parc.

4. VOISINAGE

Toutes les voitures de vos invités, quelle que soit la durée de stationnement, doivent être garées sur le parking du domaine. Le parking dans la rue est interdit.

Pour sécuriser l'éventuelle présence d'enfants dans la rue, la circulation se fait à 20 km/h maximum.

Entre 22 h et 6 h du matin, les départs en voiture se font dans la discrétion.

Dans le chapiteau, seule la sonorisation installée par nos soins peut être utilisée pour la soirée.

Les réglages des amplificateurs ne doivent pas être modifiés sans l'accord du technicien présent sur les lieux.

Le volume sonore sera maîtrisé lors de la soirée grâce à un limiteur de son, qui empêche le son d'augmenter -sans le couper- au - delà d'une certaine limite.

Pour un volume sonore plus important, le système «Silent disco» est mis à votre disposition.

Dans la grange, seul le système «Silent disco» peut être utilisé après 22h.

Domaine des Vieux Chênes

CONVENTION

2/3

2. RESPECT DES LIEUX

2.1 ENVIRONNEMENT

VÉGÉTATION

Les jeunes arbres plantés et les massifs de fleurs sont fragiles, nous vous demandons d'en prendre soin.

CIGARETTES

Le chapiteau et la grange sont des espaces non fumeur. Le patio est prévu pour les fumeurs.

Les mégôts de cigarettes doivent être jetés dans des cendriers. Il est interdit de les jeter au sol. Des cendriers mobiles sont à votre disposition des cendriers mobiles.

Vous pouvez les déplacer aux endroits que vous utilisez en particulier au cours de la fête.

Un mois avant l'événement, nous vous demanderont de nommer un référent pour encourager les fumeurs à respecter cette règle.

CONFETTIS

Les confettis de petite ou grande taille sont autorisés uniquement à l'intérieur du chapiteau. Ils sont donc interdits partout ailleurs.

2.1 MÉNAGE

Si vous avez choisi l'option «Ménage du Domaine», nous nous occuperons du nettoyage des sols et des surfaces. Sinon, les lieux sont à rendre dans l'état de propreté où vous les avez trouvés.

2.1 DÉCHETS

A partir de 2022, La Communauté de Communes du Val de l'Aisne met en place un système de paiement individualisé pour les déchets «tout venant» (poubelles grises). Vous pouvez remplir gratuitement 2 conteneurs de déchets. Les déchets supplémentaires seront facturés (voir page suivante Consommables et frais annexes).

Les déchets recyclables (poubelles jaunes) ne sont pas facturés.

Les poubelles collectées à la fin de l'événement sont à déposer aux abords de l'atelier.

Un seau à compost est mis à disposition pour récupérer les végétaux

Bouteilles en verre vides

Elles doivent être jetées par les organisateurs (le conteneur le plus proche se trouve à proximité du camping d'Axoplage à 1 km).

L'option «Ménage du Domaine» ne comprend pas la gestion des déchets. Celle-ci doit donc être réalisée dans tous les cas.

Domaine des Vieux Chênes

CONVENTION

3/3

3. CONSOMMABLES ET FRAIS ANNEXES

HEURE SUPPLÉMENTAIRE :

Le dimanche ou, le cas échéant, le dernier jour de votre réservation, chaque heure supplémentaire passée sur les lieux est facturée 100 euros.

RELEVÉ DE COMPTEUR ÉLECTRIQUE :

Le relevé de compteur, est fait en début et fin de week-end.

Jour d'arrivée (vendredi) :

Jour de départ (dimanche) :

Différence =

Montant = x 0,170€ =

CHAUFFAGE À AIR PULSÉ :

Le chauffage du grand chapiteau blanc coute 15 euros/ heure.

Les chauffage du chapiteau de Léa et de la grange coutent 10 euros/ heure.

BOIS POUR LA CHEMINÉE, LE POÊLE À BOIS ET LE BARBECUE :

Le stère de bois est à 80 euros.

DÉCHETS TOUT-VENANT :

Vous pouvez remplir 2 bacs de déchets tout-venant. Les bacs supplémentaires sont facturés 20 euros.

Nous avons lu et approuvons les règles de location du Domaine des Vieux chênes

Noms et prénoms des deux mariés
(signatures des pages par les deux mariés)